

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 décembre 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 novembre 2018

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 61 244,31 \$ - Appel d'offres public numéro 18-17334 - Onze (11) soumissionnaires
- 20.02** Octroi d'un contrat à 4368894 CANADA INC. (COMEAU EXPERTS CONSEILS), entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 470,62 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831 - Un seul soumissionnaire
- 20.03** Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses
- 20.04** Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens notamment en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

- 20.05** Addenda - Ratification d'une dépense additionnelle au montant de 7 501,64 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires en surveillance des travaux au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. par la résolution CA17 19 0149, selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total révisé du contrat de 50 627,99 \$ à 58 129,63 \$

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine
- 30.02** Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ à trois organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif
- 30.03** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 4 775 \$
- 30.04** Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019
- 30.05** Approbation de l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre M^e Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151
- 30.06** Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019
- 30.07** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)
- 40.02** Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)
- 40.03** Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)
- 40.04** Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792)
- 40.05** Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)

- 40.06** Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité pour un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur)
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56^e Avenue)
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables)
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame
- 47.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph
- 47.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7^e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014
- 47.10** Adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

60 – Information

- 60.01** Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1187401006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine, au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 61 244,31 \$ - Appel d'offres public numéro 18-17334 - Onze (11) soumissionnaires

D'octroyer un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 55 676,64 \$ toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-17334; D'autoriser, à cet effet, une dépense de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 5 567,67 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-12-03 13:47

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187401006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à l'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine, au montant maximal de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 61 244,31 \$ - Appel d'offres public numéro 18-17334 - Onze (11) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de l'arrondissement Lachine est un édifice municipal qui accueille quotidiennement nos citoyens. Il représente une vitrine pour notre arrondissement. Il est donc important que la propreté de ce bâtiment soit assurée en tout temps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0379 (7 décembre 2015) - Octroyer un contrat à la firme BGS entretien inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 133 411,47 \$ toutes taxes incluses, pour une durée de trois ans (36 mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14844 - Sept (7) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et le matériel nécessaires pour la réalisation des travaux suivants :

- services usuels (journalier, hebdomadaire et mensuel);
- lors d'événements dans la salle du conseil;
- les grands ménages (mai et octobre);
- travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

À la suite du lancement de l'appel d'offres public numéro 18-17334, onze (11) soumissions ont été reçues. Après l'analyse de la conformité administrative de celles-ci, l'entreprise 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE) est le plus bas soumissionnaire avec un montant de 55 676,64 \$, taxes incluses.

Par contre, lors de l'analyse de la conformité technique, il a été relevé que cette soumission comportait un défaut mineur (certification SIMDUT et compétences du personnel manquants). Suite à la demande du Service de l'approvisionnement, l'entrepreneur a remédié au défaut mineur en remettant les documents manquants dans les délais requis, le rendant ainsi conforme aux plans administratif et technique.

Par conséquent, il est recommandé d'octroyer ce contrat à l'entreprise 4527984 CANADA INC. (STS MAINTENANCE), plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
4527984 Canada Inc. (F.A.S.R.S. STS Maintenance)	55 677 \$	0 \$	55 677 \$
Axia Services	63 056 \$	0 \$	63 056 \$
Entretien Marine inc.	64 651 \$	0 \$	64 651 \$
9214-9475 Québec inc. (JIREH Automatisation et entretien)	66 477 \$	0 \$	66 477 \$
2968-1913 Québec inc. (Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec inc.)	66 562 \$	0 \$	66 562 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	70 480 \$	0 \$	70 480 \$
F.D. Maintenance 2011 inc.	72 239 \$	0 \$	72 239 \$
9043-4825 Québec inc. (Service de nettoyage Perform-Net)	76 631 \$	0 \$	76 631 \$
Conciergerie SPEICO inc.	76 867 \$	0 \$	76 867 \$
Les Entreprises Fervel inc.	86 838 \$	0 \$	86 838 \$
Entretien ménager Zepada	141 412 \$	0 \$	141 412 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	52 808 \$	0 \$	52 808 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			76 444 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			37,30%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			85 736 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			153,99%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			2 869 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			5,43%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	7 379 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]	13,25%

Explication des écarts

L'estimation est de 52 808,02 \$ (taxes incluses) est basée sur les taux horaires de la main-d'œuvre (classe A) dans le décret du comité paritaire de l'entretien d'édifices publics du 1er mai 2017 avec une majoration de 15% pour couvrir les frais d'administration, de profit et les frais liés aux matériels et matériaux. Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 5,43 % à notre estimation.

La plus basse soumission conforme est de 37,30 % inférieure au coût moyen des soumissions. De plus, l'écart entre les deux plus basses soumissions conformes est de 13,25 % et le nombre de soumissionnaires est élevé. Donc nous sommes d'avis que le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix agressif et de surcroît en dessous de la valeur du marché afin de battre la compétition.

Le prix soumis est donc sans équivoque à l'avantage de la Ville et ce, en dépit du fait qu'il soit supérieur à notre estimation interne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics et elles se feront sur les années 2018 et 2019.

Prévisions de dépenses 2018 (toutes taxes incluses)	Prévision de dépenses 2019 (toutes taxes incluses)	Total des dépenses (toutes taxes incluses)
1 034,80 \$	54 641,84 \$	55 676,64 \$

La dépense totale est de 61 244,31\$ sachant que la soumission est de 55 676,64 \$, toutes taxes incluses et que les contingences sont au montant de 5 567,67 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire doit répondre à la politique à faible impact environnemental de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau des conditions de salubrité dans le bâtiment visé, ce qui pourrait nuire à l'image de l'arrondissement et à la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 11 décembre 2018

Début des travaux : 14 décembre 2018

Fin des travaux : 31 décembre 2019

Deux années d'options sont prévues au contrat. La Direction des travaux publics décidera en temps et lieu si elle désire les exercer.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC
Agent technique municipal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-30

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187436003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à COMEAU EXPERTS CONSEILS, entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 470,62 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831 – Un seul soumissionnaire

D'octroyer un contrat à COMEAU EXPERTS CONSEILS, entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 9 042,78 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2018-11-28 12:19

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187436003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Octroi d'un contrat à COMEAU EXPERTS CONSEILS, entreprise ayant obtenu un pointage supérieur au pointage intérimaire minimal à la suite de l'évaluation de son offre, pour des services professionnels de préparation de plans et devis, de surveillance de travaux pour la réfection de la chaussée, des trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues de l'arrondissement de Lachine, au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 99 470,62 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831 – Un seul soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie-conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection de fondation, si requis, pavage, trottoirs et ouvrages connexes de diverses tronçons de rues locales dans l'arrondissement de Lachine. Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 23 octobre 2018 au 12 novembre 2018. La durée de publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 mars 2019.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 90 427,84 \$, toutes taxes incluses, à la firme COMEAU EXPERTS CONSEILS, pour des services professionnels. Cette firme est le seul soumissionnaire et a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2187382012 (12 novembre 2018) - Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1831 - Préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection de chaussée, trottoirs et ouvrages connexes sur divers tronçons de rues dans l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres de construction qui sera

lancé en février 2019, ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs et du remplacement des entrées de services d'aqueduc en plomb ou requis et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831 (contrat SPG-1802).

Ces travaux seront réalisés, selon le programme déterminé, sur les tronçons de rues locales suivants :

Programme de réfection routière (PRR local 2019) : Ce programme inclut les types d'interventions resurfaçage, planage-revêtement, pulvérisation-stabilisation et reconstruction, aux endroits suivants.

- 7e Avenue entre les rues Sherbrooke et Saint-Georges;
- 9e Avenue entre les rues Sherbrooke et Saint-Georges;
- 12e Avenue entre les rues Saint-Louis et Notre-Dame;
- 50e Avenue entre le boulevard Saint-Joseph et le 90, 50e Avenue;
- 52e Avenue entre les rues Lemmers et Sir-George-Simpson;
- la rue Louis-Paré entre la rue Provost et la 26e Avenue;
- la rue Rathwell entre la 26e et la 30e Avenue.

Programme de planage-revêtement (PCPR local 2019) : Ce programme est limité aux interventions par planage-revêtement, aux endroits suivants:

- 25e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria;
- Croissant Roy entre la rue Duff Court et l'extrémité nord-ouest du croissant Roy.

Les tronçons des rues devront faire l'objet d'une confirmation auprès de l'arrondissement au début du mandat et pourraient être changés sans modification au prix soumissionné. Le type d'intervention de certaines rues pourrait également être modifié suite aux informations recueillies au cours du mandat.

Le montant des contingences de 9 042,78 \$ toutes taxes incluses, représente 10% du coût des honoraires de services professionnels.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1831.

Sur cinq (5) preneurs de cahiers de charges, une seule firme a déposé une soumission pour un pourcentage de 20%.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établit selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation de la soumission selon les critères de qualité exigés, au mandat proposé. Suite aux résultats intermédiaires, le soumissionnaire ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, a été retenu pour l'étape suivante.

Dans un deuxième temps, l'enveloppe contenant le prix soumissionné de la firme retenue a été ouverte. Après établissement du pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au seul soumissionnaire et entreprise ayant obtenu le pointage de passage, soit la firme COMEAU EXPERTS-CONSEILS INC., pour un montant de 90 427,84 \$ toutes taxes incluses.

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des études techniques de

l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

L'écart entre le soumissionnaire et l'estimation est de 39,77%. Après analyse, les principales différences sont au niveau de la surveillance, avec un écart de 40 528 \$ toutes taxes incluses.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Comeau experts conseils	71	13,38	90 427,84 \$	9 042,78 \$	99 470,62 \$
Dernière estimation réalisée			150 157,35 \$	15 015,74 \$	165 173,09 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire - estimation)					-59 729,51 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100]					-39,77 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale - adjudicataire)					N/A
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					N/A

Nous jugeons donc que la soumission est en faveur de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 99 470,62 \$ toutes taxes incluses, qui se composent d'un octroi de contrat de 90 427,84 \$ à la firme COMEAU EXPERTS-CONSEILS INC., et d'un montant de 9 042,78 \$, toutes taxes incluses pour les dépenses contingentes ce qui représente 10% de la valeur du contrat.

Le montant du contrat est de 90 427,84 \$ toutes taxes incluses et les contingences de 9 042,78 \$ toutes taxes incluses, seront financés à 100% par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Division Gestion d'actifs.

Les montants sont répartis par programme, entre chaussée et trottoirs, selon le tableau suivant :

PROGRAMME	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE PLANAGE REVÊTEMENT (PCPR)			
Chaussée (15%)	12 851,33 \$	1 285,13 \$	14 136,46 \$
Trottoirs (85%)	2 267,88 \$	226,79 \$	2 494,67 \$
TOTAL (100%)	15 119,21 \$	1 511,92 \$	16 631,13 \$
PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (PRR)			
Chaussée (66%)	49 703,69 \$	4 970,37 \$	54 674,06 \$

Trottoirs (34%)	25 604,93 \$	2 560,49 \$	28 165,43 \$
TOTAL (100%)	75 308,63 \$	7 530,86 \$	82 839,49 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux à l'hiver 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois attribué par le conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018.

Appel d'offres pour travaux : mi-février 2019

Début des travaux : mai 2019

Début des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Iilir KATI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 26 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-26

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187125002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention de services professionnels, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-28 20:24

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187125002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à LA PÉPINIÈRE - ESPACES COLLECTIFS, organisme à but non lucratif, pour des services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill à l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2018-2019, au montant maximal de 76 128,40 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine présente plus d'une centaine d'événements pendant la période estivale et peu en hiver. La Fête des Neiges est le seul événement organisé à l'extérieur pendant la période hivernale et connaît un franc succès. En 2019, la Fête des Neiges en sera à sa troisième édition.

À chaque hiver, la butte du parc Grovehill devient un lieu de rendez-vous particulièrement prisé des Lachinoises et Lachinois. Grâce à sa localisation centrale, le parc Grovehill est situé en plein cœur de l'arrondissement Lachine et avec sa topographie avantageuse, cette butte devient durant l'hiver un lieu de convergence pour les loisirs hivernaux. Souhaitant offrir plus de commodités à l'endroit tout en encourageant les citoyens à s'approprier davantage la saison froide, l'arrondissement prévoit intervenir à l'hiver 2018-2019 sur cet espace en proposant des aménagements invitants, ainsi qu'une activation complémentaire aux activités qui s'y tiennent naturellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Faisant face à des difficultés notamment en lien avec la température hivernale imprévisible ainsi qu'au défi de motiver la population à s'approprier l'hiver, l'arrondissement a pris le parti cette année d'investir un endroit naturellement fréquenté par les citoyens pour accueillir ces deux initiatives. Le parc Grovehill, avec sa butte très populaire notamment auprès des familles, s'est présenté comme l'endroit tout indiqué à cette fin. Jusqu'à cette année, l'arrondissement n'intervenait que minimalement au parc Grovehill, son implication se limitant à installer des ballots de foin au pied de la butte. Le projet ci proposé servira de test afin de confirmer la popularité de l'endroit et de prototyper différentes formes d'occupation et d'activation, en vue d'une intervention plus importante les prochaines années selon le succès enregistré cet hiver.

Pour l'hiver 2018-2019, le parc Grovehill deviendra un des points d'intervention principaux de l'arrondissement. Il est d'abord question de sécuriser autant que possible l'utilisation de

la butte, tout en expliquant aux citoyens les limites de cette intervention. L'Arrondissement souhaite offrir un endroit agréable pour les rencontres, la détente et profiter des joies de l'hiver. Cet espace pourrait ainsi permettre, entre autres, aux parents de surveiller leurs enfants qui glissent sur la butte à partir d'installations confortables, en plus d'offrir la possibilité à tous de se reposer après une séance active de glisse. Une signalétique attrayante, des interventions pour permettre aux gens de se réchauffer ainsi que l'offre d'activités ludiques et s'adressant aux familles feront partie du projet, en plus de la Fête des Neiges de février. Afin de réaliser ce projet, l'arrondissement a interpellé La Pépinière - Espaces collectifs.

Une présence sera assurée durant les jours de fin de semaine ainsi que toute la semaine de relâche. De plus, quelques événements thématiques de petite ampleur pourront être organisés durant l'hiver.

Bref, il sera possible de réaliser une programmation diversifiée permettant d'activer et d'animer le parc durant les trois (3) mois du mandat. En outre, des efforts de mobilisation et d'implication de la population et des acteurs locaux seront déployés afin d'une part maximiser les retombées du projet, et d'autres parts, faire de l'endroit un lieu de rassemblement inclusif, voire un nouveau cœur de quartier hivernal. Vous trouverez ci-joint l'offre de services.

JUSTIFICATION

Les objectifs de la programmation hivernale au parc Grovehill est:

- de développer l'offre d'activités hivernales extérieures pour les familles;
- d'offrir un lieu sécuritaire, animé, accueillant et accessible pour la pratique d'activités;
- d'offrir un lieu d'accueil (installation sanitaire et roulotte).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410.0010000.301477.07189.54506.000000.0000.000000.000000.0000.00000
Montant versé en 2018: 38 064.20 \$ (taxes incluses) DA: 577634

Montant versé en 2019: 38 064.20 \$ (taxes incluses)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture du site: 19 janvier 2019
Événement fermeture: 16 ou 23 mars 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario VINCENT
C/m soutien opérations <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-11-28

**Dossier # : 1187132002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens notamment en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019

D'octroyer un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement, de la réduction, du réemploi, du recyclage et de la valorisation des matières résiduelles, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 133 100 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 16:00**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187132002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACRO-ÉCOLOGIE (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier à l'arrondissement de Lachine, à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens notamment en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant maximal de 133 100 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui s'inscrit dans le Plan de développement durable de la Ville et qui met à contribution les citoyens pour améliorer leur cadre de vie. Il a pour but de promouvoir l'éco-civisme dans les habitudes quotidiennes des Lachinois et vise à accentuer leur participation à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Au cours des dernières années, un organisme sans but lucratif œuvrant dans le milieu ayant pour mission de soutenir, sensibiliser, développer et maintenir en place des projets environnementaux à Lachine, a reçu des contributions pour promouvoir ce programme visant à informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté, de l'embellissement et des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation des matières résiduelles). Cet organisme, le Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME), œuvre actuellement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine. La convention avec cet organisme viendra à échéance le 31 décembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0070 approuvant la convention à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME) pour la gestion du programme Éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2018. D'accorder à cette fin une contribution financière maximale de 103 123 \$ pour l'année 2016. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
CA15 19 00303 approuvant les normes d'attribution des subventions 2015 accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

CA14 19 0184 - 9 juin 2014 Approuver la modification à la convention intervenue le 15 avril 2013 (GDD1135303011) afin de soutenir le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) dans la réalisation du programme Éco-quartier et autoriser un montant additionnel de 28 750 \$ pour les années 2014 et 2015 portant à 100 000 \$ annuel

le montant accordé au programme en 2014 ainsi qu'une indexation selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2015.

CA1419 0015 approuvant les normes d'attribution des subventions 2014 accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

CA 13 190102 autorisant la signature d'un protocole d'entente triennal entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour la gestion d'un programme éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2015 et accorder une contribution financière maximale de 71 250 \$ pour l'année 2013 à l'organisme mandataire.

CA11 19 0278 - 12 septembre 2011 autorisant le protocole d'entente entre l'Arrondissement de Lachine et le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) pour l'implantation d'un programme éco-quartier jusqu'au 31 décembre 2012 et accorder une contribution financière pour l'année 2011 d'un montant maximal de 75 000 \$ à l'organisme mandataire. Autorisant le directeur des Travaux publics à signer, pour et au nom de l'Arrondissement de Lachine, toute entente à intervenir.

DESCRIPTION

La Direction culture, sports, loisirs et développement social recommande de poursuivre, pour une période de (12) mois, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, le programme Éco-quartier, et d'accorder à cette fin, dans le cadre d'une convention à signer avec l'organisme, un contrat de services d'une valeur de 133 100.00 \$ au Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME).

Cette entente fait l'objet d'une évaluation annuelle de l'organisme par l'Arrondissement et est résiliable à tout moment.

JUSTIFICATION

Ce programme incitatif vise à changer le comportement des citoyens par des pratiques quotidiennes plus respectueuses du milieu de vie. L'arrondissement, grâce à la création d'un Éco-quartier, place le citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement en le rejoignant près de sa résidence et dans son milieu de vie. L'Arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidants, des organismes, des institutions, commerces et industries (ICI) de l'arrondissement. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

Dans le cadre du Plan local de développement durable adopté par l'Arrondissement en 2016, la Direction culture, sports, loisirs et développement social a révisé, en collaboration avec les autres directions de l'arrondissement, le mandat et la mission de cet organisme. Des axes d'intervention spécifiques ont été précisés au programme Éco-quartier. Ces enjeux s'inscrivent dans les objectifs de son Plan local et des indicateurs de performance sont prévus à cet effet.

Une hausse de 27 070 \$ est allouée en 2019 pour y inclure une somme liée à l'embauche des postes étudiants pendant la période estivale, de tenir compte de la hausse de loyer de l'organisme pour les opérations éco-quartiers, de soutenir la mobilisation des citoyens dans les différentes activités, de bonifier les heures du coordonnateur et du chargé de projet pour assurer une charge de travail complète ainsi que pour optimiser les outils de promotion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410-0010000-301405-04349-54503-014406.000000.0000.000000.000000.0000.00000
Activité GMR: 04349
Objet comptable: services techniques 54503
Sous-objet: Éco-quartiers 014406

Le bon de commande sera produit en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme s'inscrit directement dans la stratégie de développement durable en s'attaquant aux 3R-V (réduction, recyclage, réemploi et valorisation), à la gestion de l'eau, en plus de contribuer au verdissement et l'atteinte des objectifs canopées Montréal 2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les objectifs poursuivis par le programme Éco-quartier sont :

1. Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents, institutions, commerces et industries (ICI) en matière d'environnement`
2. Développer et mettre en oeuvre des projets environnementaux dans la communauté;
3. S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
4. Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Le programme Éco-quartier agit dans les domaines suivants:

- La gestion des matières résiduelles;
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
- Le verdissement et l'écologie urbaine;
- La propreté et l'éco-civisme;
- La gestion de l'eau;
- La participation à la vie associative.

Dans chacune des interventions, l'approche du programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette opération est détaillée au cahier des normes de diffusion à l'intention du programme Éco-quartier qui sera remis à l'organisme porteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen
NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon RACICOT
Animateur(trice) de sports & loisirs

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-11-28

**Dossier # : 1176731001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127,99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

De ratifier une dépense additionnelle au montant de 7 501,64 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires en surveillance des travaux au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC., par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total révisé du contrat de 50 627,99 \$ à 58 129,63 \$; D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-12-04 12:12**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Contexte

Suite aux travaux correctifs des remblais entrepris à l'automne 2017, les travaux d'aménagement ont repris au parc Pominville au mois de mai 2018. Un échéancier avait été soumis par l'entrepreneur LV Construction indiquant que les travaux reprendraient le 7 mai pour s'achever le 28 mai 2018. Bien que les travaux aient repris au début du mois de mai, ils n'avançaient pas au rythme prévu. Au 28 mai 2018, date officielle de fin de travaux, l'ensemble du chantier accusait des retards importants sur presque tous les ouvrages (nivellement général du terrain, mise en place des pavés de béton, pose des sections de clôture, finition des ouvrages en béton, surfacage de la rue de la Verrerie, etc.). Certains travaux, tels que ceux de plantation ou de gazonnement, n'étaient pas encore considérés. Un avis de retard a été envoyé à LV Construction le 31 mai 2018. Un avis de redressement a aussi été envoyé à la compagnie le 12 juin 2018. Cet avis a également été envoyé à la caution.

Le chantier s'est donc poursuivi au-delà de la date du 28 mai 2018. La firme Déom a poursuivi la surveillance de chantier jusqu'au jeudi 21 juin 2018. Les travaux principaux étant relativement avancés à cette date, la division des études techniques a pris le relais de la surveillance de chantier jusqu'à la réception des ouvrages qui a eu lieu le 20 juillet 2018.

La compagnie LV Construction a déclaré faillite au cours du mois d'août 2018, les difficultés financières pourraient expliquer les problèmes sur le chantier.

Description

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de ratifier une dépense de 7 501,64 \$, toutes taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences de la valeur du contrat octroyé à la firme DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. pour des services professionnels supplémentaires en surveillance des travaux au parc Pominville, par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant

total révisé du contrat de 50 627,99 \$ à 58 129,63 \$.

Le montant initial du contrat était de 42 127,99 \$ (résolution CA17 19 0149). Un premier addenda pour des services professionnels supplémentaires - au montant de 8 500 \$ - avait été rédigé pour la surveillance de chantier des travaux correctifs des remblais non-anticipés. Le contrat avait donc été majoré à 50 627,99 \$ (résolution CA18 19 0095).

Les honoraires supplémentaires comprennent:

- la surveillance additionnelle des travaux;
- le suivi administratif des travaux.

La surveillance pour la période de chantier précédent la date du 28 mai était couverte par les honoraires inclus dans l'offre de service de la firme Déom et associés experts-conseils.

Les honoraires correspondent aux taux horaires des responsables, soumis lors du premier addenda émis lors des travaux correctifs des remblais.

Selon la facture numéro 18-06-3r, le total des frais supplémentaires s'élève à 8 545 \$ taxes non-incluses (soit 9 824,61 \$ toutes taxes incluses).

(Voir la facture numéro 18-06-9révisée en pièce jointe.)

Justification

Le projet du parc Pominville étant attendu depuis longtemps par les citoyens, la surveillance des travaux s'est poursuivie jusqu'à la réception des ouvrages. Nous avons donc confié une partie du mandat de surveillance des travaux supplémentaires et des tâches conséquentes (aux niveaux administratif et technique) à la firme Déom et associés experts-conseils, déjà impliquée dans la réalisation du projet. Ces travaux de surveillance supplémentaire n'étant pas prévus au mandat initial de la firme Déom et associés experts-conseils inc., la Division des études techniques confirme que les honoraires supplémentaires demandés par la firme sont justifiés et qu'elle a autorisé la firme à poursuivre les travaux.

La firme Déom et associés experts-conseils inc. a soumis des honoraires professionnels pour les travaux supplémentaires exécutés entre le 28 mai et le 21 juin pour la somme de 9 824,61 \$, toutes taxes incluses. Dans le contrat révisé qui lie la firme Déom et associés experts-conseils inc. à l'arrondissement, la partie restante des contingences, soit 2 322,97 \$, sera utilisée pour acquitter une partie des honoraires demandés. C'est donc le montant résiduel de 7 501,64 \$ qui fait l'objet de la présente autorisation.

La Division des études techniques a examiné le dossier présenté par la firme Déom et associés experts-conseils inc. et recommande au conseil d'arrondissement de ratifier la dépense au montant de 7 501,64 \$ en honoraires supplémentaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

Marie-Josée M GIRARD, 26 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste



Dossier # : 1176731001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 8 500 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC., par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le contrat de 42 127,99 \$ à un montant maximal de 50 627,99 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 14:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Lors de l'aménagement du parc Pominville, des sols instables ont été détectés lors de travaux d'excavation, forçant l'arrêt du chantier. L'arrondissement a donc fait appel à des firmes expertes afin de comprendre et solutionner cette situation. L'instabilité des sols s'explique en partie par la grande profondeur des remblais récemment installés suite aux travaux de réhabilitation environnementale qui ont pris fin en août 2017 ainsi que par leur mode de compaction. La compaction naturelle des sols se produisant à long terme (plusieurs mois ou années), une compaction mécanique des remblais avait donc été réalisée afin de ne pas retarder la réalisation des aménagements du parc. Toutefois, cette opération n'a pas permis de stabiliser suffisamment les sols de remblais afin qu'ils puissent accueillir les éléments construits selon les normes requises.

Selon les firmes expertes consultées, des interventions visant le remplacement des remblais instables devaient être entreprises afin de renforcer les sols sous-jacents aux structures ou aux surfaces rigides à construire (équipement de jeux, surfaces bétonnées et en pavés de béton, etc.). Des recommandations en ce sens ont été émises par la firme GHD et une directive de changement a été envoyée à l'entrepreneur général (LV Construction inc.), responsable des travaux d'aménagement.

Il est à préciser que sans ces travaux de mitigation, les structures construites pourraient présenter des déficiences tel que fissures, dénivelés, etc. Cette situation aurait été particulièrement problématique pour certains équipements de jeux dont les éléments sont ajustés les uns par rapport aux autres.

Les travaux supplémentaires ont donc été entrepris par la compagnie L.V. Construction inc., sous la supervision de la firme Déom et associés experts-conseils inc. afin de nous assurer que ceux-ci se fassent selon la directive de changement émise en contrôlant les

travaux qui ont été réalisés en régie contrôlée. Ces interventions ont eu lieu entre le 6 novembre et le 17 novembre 2017.

En plus de la surveillance, cette situation a également entraîné des tâches connexes additionnelles d'ordre administratives ou techniques (ex.: modification des plans originaux). Étant donné que les travaux correctifs n'étaient pas prévus lors de la planification du projet ni au mandat initial du consultant, des crédits supplémentaires sont donc demandés pour le paiement des honoraires professionnels conséquents.

Description:

Il s'agit pour le conseil d'autoriser une augmentation de 8500 \$, taxes incluses dans l'enveloppe des contingences, la valeur du contrat octroyé à la firme DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. pour les services professionnels dans le cadre des travaux correctifs des remblais du parc Pominville, par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total du contrat de 42 127.99 \$ à 50 627.99 \$;

Les honoraires supplémentaires comprennent:

- les réunions avec l'entrepreneur et la Ville;
- la préparation d'esquisses et d'un nouveau plan final de nivellement;
- la surveillance additionnelle lors des travaux correctifs;
- le suivi administratif des travaux supplémentaires.

Selon le document 'Bilan travaux supplémentaires', le total des frais supplémentaires s'élève à 8 703.50 \$ taxes non-incluses (**soit 10 006.85 \$ taxes incluses**).

(voir pièce jointe 'Bilan travaux supplémentaires': **veuillez noter que les montants inscrits sur la pièce jointe n'incluent pas les taxes**).

Justification:

Le projet du parc Pominville étant attendu depuis longtemps attendu par les citoyens, nous avons procédé aux travaux correctifs supplémentaires dès l'automne afin de ne pas retarder davantage la réalisation des aménagements qui seront achevés vers la fin du mois de juin 2018. Nous avons donc confié le mandat de surveillance des travaux supplémentaires et des tâches conséquentes (aux niveaux administratif et technique) à la firme Déom et associés experts-conseils, déjà impliquée dans la réalisation du projet. Ces travaux n'étant pas prévus au mandat initial de la firme Déom et associés experts-conseils inc., la division des études techniques soutient que les honoraires supplémentaires demandés par la firme sont justifiés.

La firme Déom et associés experts-conseils inc. a soumis des honoraires professionnels pour les travaux supplémentaires exécutés en novembre dernier au montant de 10 006.85 \$ (taxes incluses). Dans le présent contrat qui lie la firme Déom et associés experts-conseils inc. à l'arrondissement, un montant prévu aux contingences, soit 3 829.82 \$ (taxes incluses), a été utilisée pour acquitter une partie des honoraires demandés. C'est donc le montant résiduel de 6 177.03 \$ (taxes incluses) qui fait l'objet de la présente autorisation.

La Division des études techniques recommande une dépense totale de 8 500 \$ (taxes incluses), non seulement afin d'acquitter le montant résiduel de 6 177.03 \$ (taxes incluses) mais également afin de suppléer à toute situation non-anticipée au contrat

professionnel qui pourrait survenir d'ici la fin des travaux de chantier du parc Pominville. Il est à noter que toute demande d'honoraires supplémentaires sur ce dernier point devra faire l'objet d'une justification de la part de la firme Déom et associés experts-conseils inc. et d'une autorisation de la part de l'arrondissement.

La Division des études techniques a examiné le dossier présenté par la firme Déom et associés experts-conseils inc. et recommande au conseil d'arrondissement le paiement des honoraires supplémentaires et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel du présent addenda.

Aspects financiers:

La dépense supplémentaire est imputable au Programme Triennal d'Interventions (PTI) provenant des fonds réservés dans le cadre du projet Pominville.

Impacts majeurs:

Advenant que l'octroi de crédit supplémentaire soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder au paiement des honoraires supplémentaires de la firme Déom et associés experts-conseils inc.

Calendrier et étape(s) subséquente(s):

Reprise des travaux de chantier au parc Pominville: Printemps 2018, selon les conditions climatiques.
Fin des travaux: fin juin 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a acquis en 2015 des terrains adjacents au développement du quartier Pominville avec l'intention d'y aménager un parc. L'arrondissement de Lachine souhaite, suite aux travaux de réhabilitation environnementale, procéder à l'aménagement des aires de jeux et de repos selon l'esquisse d'aménagement produite en 2014.

Dans le cadre de ce projet, un contrat pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier avait été accordé à la firme Séguin-Lacasse inc. en 2014. Une esquisse d'aménagement avait alors été développée et des plans et devis de réalisation avaient été amorcés. Toutefois, en raison de la fermeture des bureaux de la firme Séguin-Lacasse, les plans et devis sont restés inachevés. Un appel d'offres public (LAC-PUB-1710) a donc été lancé le 22 mars dernier pour l'obtention de services professionnels afin - notamment - de finaliser les plans et devis de réalisation et effectuer la surveillance de chantier de ce projet.

Les documents pour cet appel d'offres, ont été préparés par la division des études techniques de la Direction des travaux publics et publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 22 mars au 10 avril 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 7 août 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 42 127.99 \$, toutes taxes incluses, à la firme Déom et associés experts-conseils inc., pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 19 0037 - 1142421004 -Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 51 980,20 \$ à la firme Le Groupe Séguin Lacasse Inc. pour la préparation des plans et devis de réalisation ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre de l'aménagement du parc Pominville.

CA 16 - 190106 - 1166731002- 11 avril 2016 - Octroyer un contrat à Techsport Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, au prix total de 75 298,62 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipement de jeux dans le cadre des travaux de réfection du parc Pominville.

CA 16 - 190155 - 1166731003 - 13 juin 2016 - Octroyer un contrat à Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 71 112,04 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture de machinerie avec opérateur dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale au parc Pominville

2176731002 - 17 avril 2017 - Approuver le comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels numéro LAC-PUB-1710 - Services professionnels pour la préparation de plans et devis de surveillance de chantier - Aménagement du parc Pominville

DESCRIPTION

L'octroi du contrat de services professionnels en rubrique vise:

- la finalisation des plans et devis de réalisation pour le secteur du parc Pominville (secteur ceinturé par l'avenue J.-Alphonse-Lachance et les rues de la Verrerie et Norman);
- l'esquisse et la conception des plans et devis de réalisation pour le secteur ouest du parc (secteur du cul-de-sac de la Verrerie);
- le support lors de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- la surveillance de chantier pour les deux secteurs ci-haut mentionnés.

De façon générale, les travaux d'aménagement comprennent pour **le secteur du parc Pominville**:

- l'aménagement deux aires de jeux : l'une destinée aux enfants de 18 mois à 5 ans et une autre pour les enfants de 5 à 12 ans. L'arrondissement a déjà procédé à l'achat des équipements de jeux.
- des aires de repos adjacentes aux aires de jeux avec implantation de mobilier urbain;
- une aire de jeux libres gazonnée;
- des éléments d'éclairage;
- un sentier d'accès universel pour les piétons et un chemin d'accès pour les véhicules de services;
- la construction d'une clôture dans le parc, le long de l'avenue J-Alphonse-Lachance (rue privée) et le long de la rue Norman;
- l'engazonnement d'une section du talus le long de la rue Norman;
- la plantation de végétaux.

Les interventions envisagées pour **le secteur du cul-de-sac de la Verrerie** consistent en l'aménagement:

- d'une voie d'accès pour le parc (usagers et véhicules d'entretien);

- d'une voie piétonnière entre la rue de la Verrerie et la rue Norman;
- d'une clôture érigée entre le terrain du Canadien Pacifique et la propriété de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet du parc Pominville, un contrat pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier avait été accordé à la firme Séguin-Lacasse inc. en 2014. Une esquisse d'aménagement avait alors été développée et des plans et devis de réalisation avaient été amorcés. Toutefois, en raison de la fermeture des bureaux de la firme Séguin-Lacasse, les plans et devis sont restés inachevés. Un appel d'offres public (LAC-PUB-1710) a donc été lancé le 22 mars dernier pour l'obtention de services professionnels afin - notamment - de finaliser les plans et devis de réalisation et effectuer la surveillance de chantier de ce projet.

Les services d'approvisionnement de l'arrondissement de Lachine a procédé à l'appel d'offres public LAC-PUB-1710, documents préparés par la division des Études techniques de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine auquel ont soumissionné deux (2) firmes. La division des ressources matérielles de l'arrondissement de Lachine a lancé l'appel d'offres le 22 mars 2017 et a procédé à l'ouverture des soumissions le 10 avril 2017. Sur dix (10) preneurs de cahiers de charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission pour un pourcentage de 20 %. Ce taux peut s'expliquer par le manque ou l'absence de services en architecture de paysage qui ne sont pas toujours présents parmi les firmes ayant pris le cahier des charges.

Pour le présent appel d'offres, la division des ressources matérielles a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Déom et associés experts-conseils inc. pour un montant de **42 127.99 \$** toutes taxes incluses (voir tableau en pièce jointe).

Le détail du processus d'approvisionnement se trouve à l'intervention jointe.

La firme Déom et associés experts-conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage, nous recommandons donc l'octroi à cette firme.

L'estimation budgétaire pour ce contrat était évaluée à 70 445.18 \$ (toutes taxes incluses). On remarque ainsi un écart favorable de 28 317.19 \$ entre l'estimation projetée des coûts et le prix de la soumission de la firme Déom et associés inc. qui est de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, soit un différentiel de 40.2 %. Dans le tableau en pièce jointe, on constate que les écarts de prix se situent plus particulièrement au niveau des honoraires pour la surveillance de chantier. Les prix compétitifs de ce soumissionnaire peuvent être justifiés par le manque d'ouvrage. Une autre explication pourrait être que la firme n'a pas considéré une surveillance en résidence qui requiert un surveillant de chantier à temps plein comparativement à une surveillance quotidienne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est imputable au Programme Triennal d'Interventions (PTI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recours aux services professionnels en architecture de paysage permettra l'élaboration de parcs et d'espaces verts contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens et participera à la rétention des familles sur le territoire de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux et effectuer ces derniers à la fin de l'été 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication dont la stratégie sera élaborée par le division des études techniques et la division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public en vue de la réalisation du parc: juin 2017

Octroi du contrat pour la réalisation des travaux: été 2017

Réalisation des travaux: du 21 août au 29 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

La firme Déom et associés experts-conseils inc.. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1186731003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-28 20:25

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186731003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant de 266 800 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, destiné aux parcs riverains ainsi que pour divers sites de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Afin de combler les besoins en mobilier urbain des parcs riverains et de divers emplacements de l'arrondissement, la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine, a sollicité une soumission auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0101 (9 avril 2018) dossier 1186731002 - Autorisation d'une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs de l'arrondissement de Lachine

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense de 266 800 \$ taxes non applicables (incluant un montant de 3 500 \$ pour le transport), dans le cadre d'un contrat avec le Service du matériel roulant et des ateliers pour la fourniture de mobilier urbain pour les parcs riverains de l'arrondissement ainsi pour divers emplacements de l'arrondissement.

L'acquisition de mobilier vise notamment:

- le remplacement des bancs en bois désuets ou brisés ainsi que l'ajout de nouveaux bancs;
- l'implantation de tables à pique-nique permanentes et fixées sur dalle de béton - dont certaines seront adaptées pour les besoins des personnes à mobilité réduite;
- l'implantation de chaises longues afin de bonifier l'offre de ce type de mobilier très apprécié des utilisateurs;
- l'implantation de paniers à rebuts de type 'duo' (déchets communs et matières recyclables).

L'implantation des tables à pique-nique sur base de béton permettra l'utilisation de celles-ci sur une plus longue période de l'année et diminuera les inconvénients des tables amovibles.

L'ajout de paniers à rebuts à voie double permettra une meilleure gestion des matières résiduelles.

JUSTIFICATION

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal propose divers modèles de mobilier urbain aux arrondissements.

Certains éléments du mobilier proposé ont déjà été installés à divers endroits de l'arrondissement, par exemple sur les rues Provost et Notre-Dame ainsi que dans les parcs Summerlea et de la Marina d'escale.

L'implantation des paniers à rebuts 'duo' répond également à l'une des actions proposées dans le plan de développement durable de l'arrondissement de Lachine 2016-2020, soit celui de valoriser les matières recyclables. De plus, selon le comité technique de la Ville de Montréal, l'uniformisation des contenants hors-foyer (comme ceux des paniers à rebuts de type 'duo') sur un territoire, contribue à une meilleure utilisation de ceux-ci par la population. Il est donc souhaitable de poursuivre l'installation des poubelles à double voies, entreprise en 2014.

La soumission du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal se retrouve dans les pièces jointes. Les dessins illustrant les éléments du mobilier proposé y sont également joints.

Un plan concept illustrant l'emplacement du mobilier projeté dans les divers parcs riverains a été élaboré par la division des études techniques. Il est à noter que l'implantation exacte du mobilier sur le site sera effectuée par un représentant de l'arrondissement de Lachine de la division des études techniques.

Une partie du mobilier sera également installée sur divers sites de l'arrondissement selon les besoins (par exemple en remplacement de bris de matériel ou pour une bonification de l'offre).

Les supports à vélo et les contenants souterrains à déchets ne sont pas inclus dans ce présent dossier et feront l'objet d'un autre sommaire ultérieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour l'acquisition du mobilier urbain sont couvertes en totalité par le PTI 2017 parcs de l'arrondissement (règlement E-2787) .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet investissement permettra l'amélioration de la qualité de vie des résidents et leur appréciation des parcs riverains par l'ajout, notamment, d'aires de pique-nique permanentes et de chaises longues. Il est à noter que des tables à pique-nique adaptées pour les personnes à mobilité réduite seront également ajoutées.

Les corbeilles 'duo' permettront de disposer des déchets recyclables. L'implantation des corbeilles 'duo' répond à l'une des actions proposées dans le plan de développement durable de l'arrondissement de Lachine 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du bon de commande: mois de décembre 2018.

Fabrication et livraison du mobilier: À confirmer par le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal (selon la charge de leur carnet de commande).

Installation du mobilier sur bases de béton dans les parcs riverains: Printemps-été 2019.

Cette échéance dépend cependant du calendrier de fabrication et de livraison du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-26

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1186759021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ à trois organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

D'octroyer une aide financière au montant de 9 899,25 \$ à trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

ORGANISME	MONTANT
LES PRODUCTIONS MULTISENS INC.	4 275 \$
GUIDES DU CANADA	1 050 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS"	4 574,25 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 16:01

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ à trois organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le Conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0318 Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA18 19 0254 Octroi d'une aide financière d'un montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA18 19 0173 Octroi d'une aide financière d'un montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA18 19 0107 Octroi d'une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA17 19 0312 Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0288 Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24)

organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 ;

CA17 19 0270 Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0196 Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

CA17 19 0109 Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

CA17 19 0033 Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

CA16 19 0147 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50% du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montant accordé ainsi que les fiches d'évaluation. Tous les documents demandés et fournis par les organismes se trouvent en dossier et sont disponibles sur demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS.

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 1 050 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 8 849,25 \$
(organisme culturel)

LES PRODUCTIONS MULTISENS INC. DA: 577156

GUIDES DU CANADA DA: 577352

L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" DA: 577735

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces subventions soutiennent les organismes locaux dans leur offre de services aux citoyens de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-11-28



Dossier # : 1183479014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 4 775 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 4 775 \$, et ce, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU	180 \$
CLUB DE SCULPTURE LES PIC-BOIS DE LACHINE	75 \$
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE	250 \$
LE SOLEIL DE LACHINE INC.	185 \$
LE RÉVEIL DE LACHINE	250 \$
HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LACHINE	170 \$
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE LACHINE FILIALE 85-90	475 \$
GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC.	2 480 \$
CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL	625 \$
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VILLE SAINT-PIERRE	85 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 16:01

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 4 775 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 4 775 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-11-28

**Dossier # : 1187131008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019

D'approuver le renouvellement de l'adhésion ainsi que la participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019;
D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 242,48 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-28 20:35**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 10 décembre 2018 au 3 novembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Il est d'intérêt que les élus de l'arrondissement participent à certains événements de La Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal afin d'assurer une représentation auprès de divers organismes et entretenir des relations d'affaires pour la vitalité de l'arrondissement dans des mandats dévolus à leur statut d'élus. Cependant, conformément à l'article 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, ce type de participation doit recevoir dans certains cas une autorisation préalable du conseil.

Article 25

« Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 - Résolution CA17 19 0307 - Sommaire décisionnel 1177131006 - Adhésion et participation des membres du conseil d'arrondissement aux activités de LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL pour la période du 4 décembre 2017 au 3 novembre 2018

DESCRIPTION

En plus de l'adhésion, les activités offertes par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal incluent notamment:

- Une série de conférences à travers l'année avec des invités de grande renommée
- Des tables de discussions sur divers enjeux de proximité
- Des galas et reconnaissances d'initiatives locales
- Tournoi de golf et diverses activités de réseautage

JUSTIFICATION

La présence de la mairesse à ces activités, accompagné au besoin d'un ou plusieurs autres membres du conseil, assure que l'arrondissement est partie prenante aux enjeux touchant l'activité économique et les enjeux sociaux en découlant sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant initial de 2 242,48 \$, toutes taxes incluses, sera réservé pour le paiement de l'adhésion et des activités où pourront s'inscrire la mairesse et les autres membres du conseil si requis. Ce montant pourra être revu en fonction de la participation réelle et sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement. La facture en pièce-jointe, d'un montant de 242,48\$, couvre les coûts de l'adhésion annuelle.

DA 576420

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1184053001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre Me Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151

D'approuver l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre M^e Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 74 337,59 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-28 21:10

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1184053001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente de règlement entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, S.C.F.P., section locale 301, quant au quantum suivant la décision rendue par l'arbitre Me Marcel Morin le 7 novembre 2014 concernant les griefs 12-1099 et 12-1151

CONTENU

CONTEXTE

Une décision de l'arbitre Marcel Morin rendue le 7 novembre 2014 a annulé et substitué au congédiement d'un employé col bleu de l'arrondissement de Lachine une suspension d'un (1) jour, de trois (3) jours et de cinq (5) jours pour un total de neuf (9) jours. L'arbitre a de plus ordonné la réintégration de l'employé dans les dix (10) jours de la sentence, ce dernier a été réintégré le 17 novembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA12 190472 - CA du 10 décembre 2012 - Congédiement d'un employé col bleu

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Après analyse du dossier et suivant les discussions entre les parties à la suite de la décision rendue par l'arbitre Marcel Morin, un règlement quant au quantum est intervenu, réglant par conséquent les griefs 12-1099 et 12-1151. Un règlement sans admission dans le présent dossier et permet d'éviter les aléas inhérents à tout processus judiciaire et est, dans les circonstances, dans les intérêts de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

Marie-Josée M GIRARD, 26 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis GAGNIER
Conseiller en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-11-22



Dossier # : 1181658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019 comme suit :

Lundi 14 janvier 2019

Lundi 4 février 2019

Lundi 11 mars 2019

Lundi 1^{er} avril 2019

Lundi 6 mai 2019

Lundi 3 juin 2019

Lundi 5 août 2019

Mardi 3 septembre 2019

Lundi 7 octobre 2019

Lundi 4 novembre 2019

Lundi 2 décembre 2019

Ces séances se tiennent à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-23 09:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 17 de la *Charte de la Ville de Montréal , métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année. Par ailleurs, en vertu des articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil d'arrondissement établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour l'année. Ce calendrier doit fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances. De plus, toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible pour les membres du conseil d'arrondissement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle. Le secrétaire d'arrondissement doit donner un avis public du contenu du calendrier adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 19 0305 - Séance du 4 décembre 2017 - Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-11-20



Dossier # : 1183547018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-21 07:35

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 31 octobre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.

Amendements :

Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;

Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;

Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;

Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;

Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 5 listes pour approbation, soit 2 listes des achats effectués par carte de crédit pour le mois de septembre 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour le mois d'octobre 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de septembre 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois d'octobre 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois d'octobre 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-13

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1181658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)

D'adopter le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement à prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA18 190141 - Adoption du Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018

Résolution : CA18 190323 - Adoption du Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification (exercice financier 2018)

Résolution : CA17 190395 - Adoption du Règlement numéro RCA17-19001 sur la tarification (exercice financier 2017)

Résolution: CA16 190123 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Adoption d'un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2018 sont reconduits en 2019.

Les principales modifications concernent la **SECTION II CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**. Toutefois, les tarifs sont majorés d'environ 1,5 % (pourcentage arrondi), soit notamment :

- cours de natation;
- location de glaces aux arénas et location d'espaces de rangement;
- location de gymnases ou de terrains de balle, de soccer et de football;
- location de salles à la Maison du Brasseur ou à la Vielle brasserie;
- location de salles de spectacles à l'Entrepôt;

- location d'espaces au Centre Albert-Gariépy, au gymnase Curé-Piché et aux chalets de parc;
- location de salle à la Mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la bibliothèque;
- location de quais ainsi que la location et la vente de biens et de services au Port de plaisance et à la Marina des pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac Saint-Louis;
- coût pour l'utilisation du Batobus.

Par ailleurs, d'autres modifications touchent aux études de projets en aménagement et aux demandes de permis dans ce domaine, soit la **SECTION I AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit notamment :

- frais d'étude de projets prévus par la Charte de la Ville de Montréal majorés d'environ 5 %;
- frais pour certaines demandes de permis ou de certificats d'autorisation visant notamment la relocalisation, la construction, l'agrandissement ou la transformation de bâtiments majorés d'environ 2 %;
- frais pour une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15,0 mètres carrés et ceux pour le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment également majorés d'environ 2 %;
- tarif minimal pour l'installation d'un foyer ou d'un poêle ainsi que celui pour la demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment majoré de 2 %;
- permis temporaires d'application de pesticides majorés d'environ 22 %;
- des frais de 25,00 \$/terrain sont ajoutés pour le traitement d'une demande d'abattage afin de permettre à la Direction des travaux publics de faire une première analyse de la situation.

JUSTIFICATION

L'ajustement des tarifs permet à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de service diversifiée à ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public paraîtra dans un journal afin d'annoncer l'adoption du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 et sa prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public prévu le 20 décembre 2018

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Stéphanie HOULE, Lachine
Lavinia BADEA, Lachine
Nathalie BOUCHARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-11-01



Dossier # : 1183547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-01 - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019)

D'adopter le Règlement numéro T-19-01 intitulé Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 09:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-01 - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la Charte de Ville de Montréal et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2019, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire (exercice financier de 2019) au montant de quarante-neuf et cinquante-deux (49,52 \$) par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- GDD 1173547012 - Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)
- GDD 1173547010 - Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018
- GDD 1161991022 - Règlement numéro T-17-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2017)
- GDD 1161991017 - Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017
- GDD 1151991008 - Règlement numéro T-16-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex: mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2019, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2018 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 204 600 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2019 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2018-09-18



Dossier # : 1183547015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-02 - Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019)

D'adopter le Règlement numéro T-19-02 intitulé Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 09:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-02 - Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal* et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2019, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- GDD 1173547011 - Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)
- GDD 1161991017 - Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017
- GDD 1161991021 - Règlement numéro T-17-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017)
- GDD 1151991011 - Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2016
- GDD 1151991009 - Règlement numéro T-16-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0533 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2019 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 216 100 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2019 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2018-09-18



Dossier # : 1187751002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-14 18:03

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187751002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réfection routière (E-2792)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 1 300 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures attenantes à la voirie, tel que bordures et trottoirs de béton, fondation de chaussées et pavage, d'éclairage routier et de signalisation qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA18 19 0301 en date du 15 octobre 2018 (sommaire décisionnel numéro 1187751001) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2019, 2020 et 2021.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 1 300 000 \$ afin de faire les travaux routiers, d'éclairage et de signalisation.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 1 300 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 1 300 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réfection routière: 55717

Investissements nets : 1 300 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 1 300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2019-2020-2021 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-06

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1187751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-14 18:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187751003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2793)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens sur le territoire de l'arrondissement de Lachine qui pourront être effectués après l'approbation du présent règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA18 19 0301 en date du 15 octobre 2018 (sommaire décisionnel numéro 1187751001) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2019, 2020 et 2021.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement de parcs anciens. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 300 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 300 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de réaménagement de parcs anciens: 32517

Investissements nets : 300 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 300 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2019-2020-2021 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-06

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1187751004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-14 18:02

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187751004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 077 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de protection des bâtiments municipaux (E-2794)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'exercice budgétaire 2005, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des objets inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

Le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine prévoit une somme de 2 077 000 \$ pour des travaux de protection de bâtiments municipaux, après l'approbation du présent règlement par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le conseil d'arrondissement trouvera donc en annexe une copie du projet de règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA18 19 0301 en date du 15 octobre 2018 (sommaire décisionnel numéro 1187751001) - Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de Lachine pour les années 2019, 2020 et 2021.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de type « parapluie » de 2 077 000 \$ afin de faire les travaux sur les bâtiments de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement, selon les modalités prévues au règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle à l'exécution des travaux projetés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aspects financiers :

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets : 2 077 000 \$
= Montant à financer par emprunt : 2 077 000 \$

Aspects budgétaires :

Les budgets sont prévus au présent programme triennal d'immobilisations comme suit :

Programme de protection des bâtiments municipaux: 42517

Investissements nets : 2 077 000 \$
= Emprunt net à la charge des citoyens : 2 077 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À noter que ce règlement d'emprunt sera adopté à une séance du conseil d'arrondissement postérieure à l'adoption du PTI 2019-2020-2021 par le conseil municipal.

1. Avis de motion et présentation du projet de règlement
2. Adoption du règlement
3. Tenue du registre
4. Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
5. Prise d'effet du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel BOYER
Agent de gestion - Ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-06

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

**Dossier # : 1186470073**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité d'un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la mise en conformité d'un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur), ayant pour effet :

- de permettre, pour fins de mise en conformité pour un bâtiment existant, une marge de recul avant inférieure à celle du bâtiment voisin, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 33B/38B, en annexe C du Règlement, prévoit que la marge de recul avant obligatoire est celle effective à l'une ou l'autre des constructions voisines ou encore toute marge comprise entre ces dernières.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:07**Signataire :** Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470073

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de mise en conformité d'un bâtiment bifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- de régulariser la marge avant d'un bâtiment existant.

sur le lot projeté portant le numéro 6 198 162 du cadastre du Québec (162-164, avenue Jolicoeur).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires du duplex sur l'avenue Jolicoeur ont soumis une demande de subdivision de leur terrain pour fins de développement. Le projet consiste principalement à maintenir le bâtiment bifamilial sur un lot et de construire un bâtiment trifamilial sur la partie résiduelle.

Existant

La subdivision d'un terrain impose, autant que possible, une mise aux normes de l'existant. Pour se faire, le tracé des nouvelles limites a suivi les valeurs minimales des marges prescrites à la grille des normes d'implantation sur les cours latérales et arrière. L'escalier latéral, servant de seconde issue, a également été déplacé à cette même fin.

En cour arrière, un espace a été dégagé afin d'aménager un stationnement conforme, en nombre et en dimensions. L'accès à ce dernier s'effectue par la rue des Érables, à travers le lot créé, pour lequel une servitude de passage est prévue.

La marge avant, pour sa part, ne peut être mise en conformité puisque l'implantation du bâtiment est déjà dérogatoire et ce dernier ne peut être déplacé. Une dérogation est donc demandée dans ce sens.

Projeté

Le lot créé est en forme de « L » et bordé par deux (2) artères, l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables. Ses dimensions sont conformes puisqu'il rejoint les minimas prescrits à la grille

des normes d'implantation pour la zone M-813. Cependant, la configuration obtenue ne permet pas l'implantation de la construction projetée.

Celle-ci consiste en une habitation trifamiliale, de facture contemporaine, alliant brique et métal, dont la configuration rappelle celle des maisons en rangées et qui ne répond pas à la définition du Règlement qui prévoit, pour un triplex, une répartition des logements sur deux (2) ou trois (3) étages. Le volume aura pignon sur la rue des Érables ce qui rend la profondeur du lot dérogatoire puisque l'orientation de ce dernier sera modifiée.

Le terrain comptera trois (3) cases de stationnement conformes mais qui implique toutefois une largeur d'accès de 7,5 mètres, soit plus que le maximum prévu pour un terrain accueillant un bâtiment trifamilial. De plus, bien qu'un seul accès soit autorisé pour ce type de bâtiment, une seconde entrée est prévue afin de donner accès à l'espace de stationnement alloué au bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-29



Dossier # : 1186470072

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56e Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 8 novembre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56^e Avenue), ayant pour effet :

- de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à une distance de 1,5 mètre de la ligne latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un nouveau bâtiment unifamilial, une marge latérale minimale de 3,0 mètres.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:06

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470072**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment unifamilial sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec (25, 56e Avenue)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- la construction d'un bâtiment unifamilial à 1,5 mètre de la ligne latérale au lieu de 3,0 mètres.

sur le lot portant le numéro 1 524 661 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Un projet de démolition complète et de reconstruction ont été favorablement recommandés lors du comité de démolition du mois d'octobre dernier. Le programme de réutilisation du sol consistait en un bâtiment unifamilial de facture moderne qui réunit brique blanche et bois.

Lors de la présentation, l'implantation du volume sur la ligne de terrain nord avait été questionnée puisque très proche du bâtiment voisin. L'option de déplacer le bâtiment sur la ligne de lot opposée a alors été envisagée, cependant, la nuisance que constitue le vis-à-vis de l'immeuble multifamilial adjacent a laissé les membres du comité de démolition sceptiques quant à son application.

De plus, la proposition des requérants présentant une implantation centrée offrait, selon les membres, une meilleure répartition de la fenestration et répondait davantage au parti architectural souhaité.

Toutefois, cette option est dérogatoire quant à la marge latérale minimale permise d'un côté, soit 3,0 mètres. Les membres ont ainsi proposé une dérogation mineure afin de rendre le tout conforme.

Le requérant a été informé et souhaite retenir la proposition de membres. Il soumet donc une demande dans ce sens.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-29

**Dossier # : 1186470074**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 juin 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables) ayant pour effet :

- de permettre, pour un nouveau lot, une profondeur de 15,25 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 33B/38B, en annexe C du Règlement, prévoit une profondeur de terrain minimale de 22,86 mètres;
- de permettre, pour un bâtiment trifamilial, deux accès au terrain, et ce, bien que le Règlement prévoit un seul accès au terrain pour les habitations trifamiliales;
- de permettre, pour un bâtiment trifamilial, un accès au terrain d'une largeur de 7,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit une largeur d'accès au terrain maximale de 5,5 mètres pour les bâtiments résidentiels;
- de permettre, pour une habitation trifamiliale, que les entrées de logements soient situées au même niveau, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une habitation trifamiliale comprend trois logements répartis sur deux ou trois étages.

À la condition suivante :

- que l'arbre de gros calibre situé dans la cour latérale de la nouvelle construction soit conservé.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-12-04 07:51**Signataire :**Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470074

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment trifamilial sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec (entre l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- une profondeur de 15,25 mètres au lieu de 22,86 mètres;
- deux (2) accès au terrain au lieu d'un (1) seul;
- un accès au terrain d'une largeur de 7,5 mètres au lieu de 5,5 mètres;
- une habitation trifamiliale dont les entrées de logements sont situées au même niveau;

pour un bâtiment trifamilial à construire sur le lot projeté portant le numéro 6 198 161 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les propriétaires du duplex sur l'avenue Jolicoeur ont soumis une demande de subdivision de leur terrain pour fins de développement. Le projet consiste principalement à maintenir le bâtiment bifamilial sur un lot et de construire un bâtiment trifamilial sur la partie résiduelle.

Existant

La subdivision d'un terrain impose, autant que possible, une mise aux normes de l'existant. Pour se faire, le tracé des nouvelles limites a suivi les valeurs minimales des marges prescrites à la grille des normes d'implantation sur les cours latérales et arrière. L'escalier latéral, servant de seconde issue, a également été déplacé à cette même fin.

En cour arrière, un espace a été dégagé afin d'aménager un stationnement conforme, en nombre et en dimensions. L'accès à ce dernier s'effectue par la rue des Érables, à travers le lot créé, pour lequel une servitude de passage est prévue.

La marge avant, pour sa part, ne peut être mise en conformité puisque l'implantation du bâtiment est déjà dérogatoire et ce dernier ne peut être déplacé. Une dérogation est donc demandée dans ce sens.

Projeté

Le lot créé est en forme de « L » et bordé par deux (2) artères, l'avenue Jolicoeur et la rue des Érables. Ses dimensions sont conformes puisqu'il rejoint les minimas prescrits à la grille des normes d'implantation pour la zone M-813. Cependant, la configuration obtenue ne permet pas l'implantation de la construction projetée.

Celle-ci consiste en une habitation trifamiliale, de facture contemporaine, alliant brique et métal, dont la configuration rappelle celle des maisons en rangées et qui ne répond pas à la définition du Règlement qui prévoit, pour un triplex, une répartition des logements sur deux (2) ou trois (3) étages. Le volume aura pignon sur la rue des Érables ce qui rend la profondeur du lot dérogatoire puisque l'orientation de ce dernier sera modifiée.

Le terrain comptera trois (3) cases de stationnement conformes mais qui implique toutefois une largeur d'accès de 7,5 mètres, soit plus que le maximum prévu pour un terrain accueillant un bâtiment trifamilial. De plus, bien qu'un seul accès soit autorisé pour ce type de bâtiment, une seconde entrée est prévue afin de donner accès à l'espace de stationnement alloué au bâtiment existant.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-30



Dossier # : 1187204016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 24 octobre, 6 et 9 novembre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à l'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables) ayant pour effet :

- de permettre, pour l'agrandissement d'un centre communautaire, une exemption de fournir des cases de stationnement, et ce, bien que le Règlement prévoie, pour un centre communautaire, qu'une case par 40,0 mètres carrés de superficie de plancher est requise.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 16:00

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant l'exemption de fournir des cases de stationnement pour l'agrandissement d'un immeuble situé au 183, rue des Érables sur le lot 1 703 130 portant le numéro du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les deux (2) aires de stationnement qui desservent actuellement le centre communautaire Fernand-Laplainne ne répondent pas aux exigences minimales prescrites au règlement de zonage en termes d'implantation, de dimension, du nombre minimal de cases requis. Le nombre de cases requis pour un centre communautaire au règlement de zonage est d'une (1) case par 40 mètres carrés de superficie de plancher. Toutefois, lors de l'agrandissement d'un bâtiment existant, l'article 4.14.1 du zonage stipule que le nombre minimal de cases de stationnement requis s'applique uniquement à l'agrandissement.

Dans le cas à l'étude, la superficie de plancher de l'agrandissement est de 153,27 mètres carrés, ce qui représente quatre (4) cases requises. Les aires de stationnement situées dans la cour avant (aréna) et latérale (bibliothèque) comptabilisent 24 et 12 cases respectivement. La DDTSA profite des travaux d'agrandissement et de réfection du toit de l'aréna, qui impliquent l'aménagement d'un bassin de rétention sur le site et donc du réaménagement de l'aire de stationnement (côté nord) de l'édifice municipal, pour revoir la fonctionnalité de cette aire de stationnement. Étant donné les grandes surfaces du toit de l'aréna et de l'aire de stationnement, le bassin de rétention occupera presque l'entièreté de celle-ci. Bien que consciente de la configuration existante du terrain et de l'implantation du bâtiment en cour avant qui limitent considérablement l'ajout de cases supplémentaires pour desservir les usagers de l'aréna et ce, sans empiéter dans l'espace vert et le terrain de jeu adjacent, la DDTSA a tout de même demandé aux architectes de lui fournir un plan d'implantation du stationnement illustrant l'aménagement des cases à 90 degrés. Ce réaménagement a permis d'ajouter trois (3) cases pour un nombre total de cases de vingt-sept (27). Cependant, l'analyse de conformité a révélé qu'au moins deux (2) cases empiètent sur le domaine public et que deux (2) autres devraient être éliminées en raison de la nécessité de laisser l'espace libre vis-à-vis la porte double de la clôture donnant accès

aux terrains de soccer adjacents pour le passage des équipements et camions d'entretien de la Ville.

En somme, le réaménagement de l'aire de stationnement, malgré l'impossibilité d'ajouter des cases, permettrait d'élargir l'allée de circulation, de rendre les dimensions des cases conformes au zonage et donc d'améliorer la fonctionnalité de celle-ci. Une dérogation mineure devrait permettre, pour l'agrandissement proposé, une exemption de fournir des cases de stationnement, et ce, bien que le règlement à l'article 4.14.4.21 stipule que, pour un établissement public, une case par 40 mètres carrés de superficie de plancher est requise. L'élimination des cases qui empiètent sur le domaine public permettrait à l'arrondissement de verdifier cet espace et même, de prévoir la plantation d'arbres à grand déploiement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant traité ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-29



Dossier # : 1187204017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date des 24 octobre, 6 et 9 novembre 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:08

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement en cour avant du centre communautaire situé sur le lot portant le numéro 1 703 130 du cadastre du Québec (183, rue des Érables)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement en cour avant, pour le bâtiment situé au 183, rue des Érables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, la Ville de Montréal a pour objectif de se conformer aux exigences environnementales et sociales en rénovant ses trente-quatre (34) arénas d'ici l'année 2020. L'arrondissement de Lachine procédera aux travaux de mise aux normes des installations de réfrigération de l'aréna Martin Lapointe adossée au centre communautaire Fernand-Laplaine situé dans le quartier Saint-Pierre au cours de l'année 2019. L'aréna a été construite en 1976 et très peu de travaux de rénovation ont été réalisés depuis son ouverture, à l'exception de la réfection de la toiture. Actuellement, certains équipements mécaniques se retrouvent à l'extérieur et sont implantés complètement en fond de cour, à proximité de l'entrée principale de l'aréna. Les travaux de mise aux normes de l'aréna visent l'agrandissement de l'aréna d'un seul étage afin d'y aménager un local technique d'une superficie de 153,27 mètres carrés. Les architectes du projet affirment que l'option d'implanter l'agrandissement sans empiéter sur le lot adjacent (parc), soit dans la continuité du mur latéral du bâtiment, a été évaluée mais que cette implantation rendrait les travaux de mise aux normes irréalisables pour des raisons techniques et de logistique. Rappelons que le but visé de ces travaux est de répondre aux exigences environnementales de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

Pour les besoins de l'analyse, il est important de préciser que le terrain à l'étude est situé sur deux (2) zones distinctes, P-803 (lot 1 703 249) et P-804 (lot 1 703 130) et qu'une partie du mur latéral de l'aréna empiète déjà de quelques mètres sur le lot adjacent 1 703 249 situé dans la zone P-803. L'implantation actuel du bâtiment à cheval sur la ligne latérale fait en sorte de rendre le bâtiment dérogatoire. Le Règlement de zonage (2710) prévoit que toute construction dérogatoire protégée par droits acquis peut être étendue ou modifiée, pourvu que ces changements se fassent en conformité avec la réglementation

existante. Suite à l'analyse de la proposition visant l'agrandissement de l'aréna, en cour avant, dans le prolongement du mur latéral, certains éléments de non-conformités ont été constatés et devront, avant l'émission du permis de construction, être régularisés et faire l'objet d'une demande de dérogation mineure visant l'exemption de fournir des cases de stationnement dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre communautaire. Finalement, afin de rendre la proposition d'agrandissement du centre communautaire (aréna), conforme au Plan d'urbanisme, la solution consiste à faire une opération cadastrale dite de redressement, c'est-à-dire de déplacer la ligne latérale du lot 1 703 130 (vers le nord) afin d'être en mesure de ne considérer que la superficie de ce lot agrandi (environ 7 781 m²) dans le calcul de la densité, ce qui permettra de rehausser le pourcentage d'occupation du sol à environ 53 %, soit un taux moyen.

Architecture

Les concepteurs ont fait le choix d'un parti architectural contemporain pour l'apparence extérieure de l'ajout optant ainsi pour une architecture linéaire, des façades sobres et très peu d'ouverture dont une grille de ventilation sur la façade avant. Aucune intervention n'est prévue pour l'entrée principale de l'aréna, plutôt discrète et aménagée sur la façade latérale. Actuellement, les équipements mécaniques sont implantés à l'extérieur, à proximité de l'entrée principale et sont entourés d'une clôture de type «*frost*» surmontée de barbelé. L'agrandissement projeté de 18,29 mètres de profondeur par 8,38 mètres de largeur sera réservé exclusivement à un local technique permettant de regrouper les salles de contrôle et des machines à l'intérieur de l'édifice et ainsi de mettre en valeur la partie originelle du bâtiment. L'intervention inscrit l'agrandissement dans son époque et offre une lecture fluide de l'évolution des différentes parties du centre communautaire. La composition des éléments architecturaux de cette extension horizontale dépend des contraintes techniques en lien avec la mise aux normes des équipements de mécanique et de réfrigération comme, par exemple, l'étanchéité à l'air du local. Les architectes ont choisi comme revêtement extérieur principal une brique d'argile de couleur noire offrant un aspect contemporain à la nouvelle structure tout en s'agençant au revêtement de brique existant de couleur rouge. L'utilisation de panneaux architecturaux en aluminium dans différents tons de gris donnera un aspect de légèreté à la partie agrandie du bâtiment. Le toit plat de l'agrandissement sera recouvert d'une membrane multicouche en élastomère.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-28



Dossier # : 1186470068

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 15 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue Notre-Dame, pour l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 15:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470068

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 580-582, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée, sur la façade donnant sur la rue Notre-Dame, pour le bâtiment sis au 580-582, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une demande de remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la façade donnant sur la rue Notre-Dame a été déposée. Le requérant souhaiterait installer de nouvelles fenêtres en aluminium noir à l'emplacement des quatre (4) grandes ouvertures actuellement munies de fenêtres à cadrage beige ou de blocs de verre. Pour ces dernières, un modèle à deux sections, avec partie fixe et auvent sur la partie supérieure. L'imposte au-dessus de la porte, obstruée par un panneau métallique, accueillera une nouvelle imposte à auvent, de même couleur et matériau que les fenêtres.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-28



Dossier # : 1186470071

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 novembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de la façade principale de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame, à la condition que la forme originelle du parapet soit conservée.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:08

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470071

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1231-1247, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade principale du bâtiment sis au 1231-1247, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 1245 a bénéficié, à l'instar d'un certain nombre de bâtiments de la rue Notre-Dame, de la subvention du programme PramCommerce pour la rénovation des façades commerciales. La proposition comporte plusieurs éléments touchant exclusivement à la façade avant. Ainsi, au rez-de-chaussée, les cadres des portes et fenêtres seront repeintes en noir. La marquise séparant les deux niveaux du bâtiment sera remplacée par un panneau métallique noir, surmonté d'une moulure peinte de la même couleur.

À l'étage, le projet prévoit la suppression du parapet et son remplacement d'une corniche. Les fenêtres seront remplacées par un nouveau modèle à croisillons, de couleur noire, sans modification des ouvertures à l'exception des hublots ovales. Pour ces derniers, la conceptrice prévoit la transformation des ouvertures en fenêtres rectangulaires, de hauteur identique à celles du centre.

Toutes les appliques seront également supprimées. Les revêtements extérieurs seront pour leur part teints.

Suite à la présentation du projet de transformation lors de la réunion du CCU du mois d'octobre; les membres ont demandé une nouvelle proposition visant la conservation du parapet et des hublots.

La conceptrice a ainsi soumis deux options, avec et sans la conservation des hublots. Les deux propositions conservent cependant la forme du parapet.

Au niveau de l'entrée principale, la lucarne existante, percée dans la pierre, sera dépourvue de son barreaudage en fer forgé.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-29



Dossier # : 1186470070

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698), les documents soumis en date du 23 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour le remplacement du mur de soutènement le long de l'allée de circulation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:06

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470070**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de rénovation de l'immeuble situé au 850-858, boulevard Saint-Joseph

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du mur de soutènement le long de l'allée de circulation du bâtiment sis au 850-858, boulevard Saint-Joseph.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le mur de soutènement en pierre, menant au stationnement du bâtiment trifamilial, présente une inclinaison menaçante qui va en s'aggravant, selon le rapport du bureau de génie-conseil accompagnant la demande.
Afin d'y remédier, les experts recommandent la construction d'un mur de soutènement en béton armé le long de la pente, tel qu'illustré dans la pièce jointe 07.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-29



Dossier # : 1186470069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3), les documents soumis en date du 7 novembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7^e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 17:08

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470069

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble anciennement situé au 685, rue Provost, et aujourd'hui désigné comme le 698, 7e Avenue, depuis l'émission du permis de construction en 2014

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment sis au 685, rue Provost, soit à l'ancienne adresse correspondant au bâtiment démoli (698, 7e Avenue, soit la nouvelle adresse octroyée suite à la délivrance du permis en 2014).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 17 mars 2014 - Résolution : CA14 19 0096 - Sommaire décisionnel 1146470005 - PIIA - Immeuble situé au 685, rue Provost.

DESCRIPTION

La réalisation du projet occupant le terrain au coin de la rue Provost et de la 7^e Avenue a pris du temps à s'amorcer. Les travaux sont en cours depuis plus de 3 ans et le requérant a reçu un certain nombre d'avertissements afin de finaliser sa construction.

En cours de réalisation, et ayant entamé des démarches de branchement auprès d'Hydro-Québec, le projet a dû subir quelques transformations à cause de la proximité du poteau électrique. Le balcon du second étage, du côté de la 7^e Avenue, a ainsi été supprimé.

Par ailleurs, à l'étape de l'installation du revêtement extérieur, il s'est avéré que la brique approuvée ne soit plus en production. Le requérant soumet ainsi une brique dans un ton de gris, du modèle « S77 – Dark Grey », de la compagnie Hanley, pour le premier niveau ainsi qu'un revêtement fibrociment dans les tons de gris-beige, soit Brun Woodstock ou Brun Kaki, de la compagnie James Hardie.

Suite à une première présentation aux membres et à leurs commentaires, le requérant a soumis une nouvelle proposition prenant en compte les éléments relevés. Ainsi, l'immeuble arbore désormais un clin de fibrociment, couleur « Taupe Monterey », sur ses deux (2) étages supérieurs, surmontés d'un parapet reprenant la couleur et le matériau de la bande séparant le rez-de-chaussée des étages supérieurs.

Les décrochés déjà présents de part et d'autre de la façade avant ont également été

accentués par des moulures de même couleur que le revêtement.

La fenestration déjà installée n'a pas été modifiée, cependant celle de la cage d'escalier a été rapetissée par l'ajout d'un panneau métallique sur sa partie supérieure.

Enfin, en ce qui a trait à l'emplacement du nouveau poteau, le requérant n'a pu produire un plan puisque Hydro-Québec n'a pas encore procédé à son installation. La perspective soumise permet toutefois d'évaluer le dégagement de la structure électrique par rapport au bâtiment en construction.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 novembre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-28

**Dossier # : 1186470067**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), le projet de résolution approuvant la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 706 169 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de la page 3 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'une habitation trifamiliale est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 1.2.6 relativement à la définition de « habitation trifamiliale », 4.8.9 et 4.14.3 b) ainsi qu'aux usages autorisés à la Grille des usages numéro 15A/38A relative à la zone R-705 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

BÂTIMENT

4. Les entrées des trois (3) logements du bâtiment doivent être situées sur le même niveau tel qu'il est illustré aux pages 5 à 8, 10 et 12 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

5. Les accès au terrain doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 6, 7, 8 et 10 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

6. Les écrans d'intimité entre les terrasses extérieures doivent être conformes à ceux illustrés à la page 7 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION III

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

7. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2561), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'inspire de la typologie, du gabarit et du volume des bâtiments du milieu d'insertion et contribue à son évolution;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure.

Critères :

- 1° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 2° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;
- 3° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;
- 4° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux doit être favorisé;
- 5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8, 12 à 16 et 18 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient

nulle et sans effet.

SECTION V
GARANTIE MONÉTAIRE

9. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
HABITATION ROSEWOOD – RÉVISION JUIN 2018

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-05 09:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470067

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain vacant, situé à l'extrémité de l'avenue Rosewood, a fait en 2014 l'objet d'une demande d'approbation d'un projet de deux (2) bâtiments unifamiliaux jumelés. Ce dernier, bien que favorablement recommandé par le CCU et approuvé par le conseil d'arrondissement, ne verra jamais le jour, la typologie et les superficies proposées ne correspondant pas aux offres du secteur. Le terrain a récemment été acquis par de nouveaux propriétaires qui souhaitent y ériger un bâtiment trifamilial pour fins de location. Ils proposent ainsi un ensemble composé de trois (3) volumes, implantés en quinconce. Les deux premiers niveaux sont recouverts, sur leurs façades avant et latérales, de brique d'argile de couleurs et de textures différentes pour chacune des unités. Pour le reste de l'enveloppe, le concepteur a opté pour un revêtement métallique profilé, de couleur fusain, installé à la verticale.

Les façades des trois (3) unités sont composées des mêmes ouvertures, disposées différemment afin d'accentuer leur distinction.

Aménagement du site

Le projet est implanté au centre du terrain et prévoit trois (3) cases de stationnement aménagées de part et d'autre du volume. Des terrasses privatives sont également prévues dans la cour arrière.

Le terrain résiduel sera en totalité verdi. Les requérants prévoient la plantation de huit (8) arbres de calibres différents dont trois (3) à grand déploiement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1187914008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-23 09:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187914008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 1er au 31 octobre 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-11-22



Dossier # : 1181658009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2019

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-23 09:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2019

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) prévoit la désignation par le conseil d'arrondissement d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement.

Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0275 - 10 septembre 2018 - De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018;

CA18 19 0191 - 11 juin 2018 - De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018;

CA18 19 0089 - 12 mars 2018 - De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

CA17 19 0290 - 20 novembre 2017 - De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018.

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement de mars 2019 : Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} avril au 30 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-11-20



Dossier # : 1181658010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Michèle Flannery et madame Julie-Pascale Provost, ainsi que du conseiller d'arrondissement, monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-29 16:00

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 novembre 2017, ont eu lieu les élections municipales où mesdames Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost, ainsi que monsieur Younes Boukala ont été élus conseillers(ères) d'arrondissement de Lachine. Suite à l'assermentation des élus, le 16 novembre 2017, les conseillères et le conseiller d'arrondissement disposaient de 60 jours pour déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)* . Ces déclarations ont été déposées à la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

À chaque année subséquente, les membres du conseil doivent déposer une déclaration mise à jour, et ce, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection. Ainsi, la première déclaration mise à jour doit être déposée d'ici le 16 janvier 2019.

Article 357

*« **Déclaration d'intérêts** – Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.*

***Mentions** – La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.*

***Exception** – La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.*

***Famille immédiate** – Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille*

immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

Article 358

Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0034 - Séance du 15 janvier 2018 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement (Michèle Flannery, Julie-Pascale Provost et Younes Boukala).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2, articles 357 et 358).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-11-27

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement